

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3101 Société : 138457
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : SABIR Mohamed
 Date de naissance : 1943
 Adresse : 38 Rue Abd El Basset Saad
 Tél. : 0663 21 20 67 Total des frais engagés : 125 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr A. BENKIRANE
Ophtalmologiste
Ophtalmo Clinique de Casablanca
13, Rue des Papillons Ouled - Casablanca
Tél : 0522 25 71 71 (S.G) - Fax : 0522 25 11 15
INPE : 091023432

Cachet du médecin :

Date de consultation : 20/12/2009

Nom et prénom du malade : Sabir Mohamed Age : 66

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Maladie pulmonaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le 20/12/2009

..... de l'adhérent(e) :

Le : 20/12/2009

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE NOUVELLE CASABLANCA Bd de la Liberte - Casablanca Tel. : 05 22 31 47 17	20.10.2022	PHARMACIE NOUVELLE CASABLANCA Bd de la Liberte - Casablanca Tel. : 05 22 31 47 17
		3149,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		
 UNETTES LA VIE Mohamed ROKNEDDINE Opticien Optométriste 10ème Bloc (EF) N°115 - Casablanca 3405 22 80 02 81	26-11-2022					2.900,-	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.



PT221020110727

Casablanca le :
20 octobre 2022

SABIR Mohamed

90,00

NAVI BLEF DAILY CARE

1 chauffer les paupières pendant 10 min puis les masser.
assuie avec navi blef et les nettoyer avec sérum le soir dans les deux yeux ,pendant 1 mois.
puis même opération 2 fois par semaine dans les deux yeux,pendant 3 mois , dans les deux yeux

129,90 DH

OCULARM 0.15%

1 goutte 3 fois par jour, pendant 2 Mois

349,80
PHARMACIE NOUVELLE
CASABLANCA
K. BOUZOUBAA
16 Bd de la Liberté - Casablanca
Tél. : 05.22.31.47.17

PHARMACIE NOUVELLE
CASABLANCA
16, Bd K. BOUZOUBAA
16, Bd de la Liberté - Casablanca
Tél. : 05.22.31.47.17

Dr A. BENKIRANE
Ophthalmologiste
Ophthalmic Clinique de Casablanca
13, Rue des Papillons Casablanca
Tél. : 0522.25.77.77 (0522.25.11.15)
INPE : 091023432

Ocularm® 0,15 % OSD
Hyaluronate de sodium 0,15 %
Collyre 10 ml
P.P.C : 129,90 DH
6 118002 060015

Ocularm® 0,15 % OSD
Hyaluronate de sodium 0,15 %
Collyre 10 ml
P.P.C : 129,90 DH
6 118002 060015

Urgence 24/24

Sarl au Capital de 1 200 000,00 MAD - 13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca
Tél. (LG) : 05.22.25.71.71 - Fax : 05.22.25.11.15 - Web : www.occ.ma

RC : 416933 - I.F : 1051442 - T.P : 34788018 - C.N.S.S. : 6448395 - I.C.E. : 002077199000057

نظارات الحياة

LUNETTES DE LA VIE

Bloc (EF) Souk Koria N° 116
 Casablanca
 Tél. : 0522 80 87 96 / 80 02 81
 R.C. : 247708 - I.F. : 45519260
 Patente : 36611440
 ICE : 000885021000189

سوق القرية بلوك اف رقم 116
 البيضاء

الماتف : 0522 80 87 96 / 80 02 81
 R.C. : 247708 - I.F. : 45519260
 Patente : 36611440
 ICE : 000885021000189

FACTURE

N° 0000631

Casablanca, le : 22.11.2021

M. SABIR. Mohamed

Doit

Docteur A. BENKIRANE

Nomenclature N° 433

OD : cyl sph -1.25 (-1.00 à -9.00) 1100,00

OG : cyl sph -1.50 (-2.00 -10.00) 1100,00

VP OD : cyl sph Add : +2.00

OG : cyl sph Add : +2.00

Verres : progressif optique plan

Montures : optiques fil 700,00

Arrêté la présente Facture à la somme de :

Dix mille Neuf cent dix 2900,00

نظارات الحياة
 LUNETTES DE LA VIE
 Mohamed ROKNEDDINE
 Opticien Optométriste
 Souk Koria Bloc (EF) N° 116 - Casablanca
 Tél: 05 22 80 02 81

OG



Maladies et Chirurgie des yeux - Laser - Angiographie - Lentilles de Contact



PT221020110727

Casablanca le : 21 novembre 2022

SABIR Mohamed

Monture + verres correcteurs progressifs
Organiques Antireflets, Antireflets multi-couches

VL : OD = - 1.25 (- 1.50 à 95°)

OG = - 1.50 (- 0.25 à 105°)

VP : ODG = Add : + 2.50

لإنتشارات
LUNETTES LA VIE
Mohamed BENKIRANE
Optician Optométriste
Souk Korea Bloc EF N° 115 Casablanca
Tel: 05 22 80 02 81

Dr A. BENKIRANE
Ophtalmologist
Ophtalmo Clinique de Casablanca
13, Rue des Papillons - Casablanca
Tél. : 0522 35 71 71 (SLG) - Fax : 0522 25 11 15
INPE : 051023432

Urgence 24/24

Sarl au Capital de 1 200 000,00 MAD - 13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca

Tél. (LG) : 05.22.25.71.71 - Fax : 05.22.25.11.15 - Web : www.occ.ma

RC : 416933 - I.F : 1051442 - T.P : 34788018 - C.N.S.S. : 6448395 - I.C.E. : 002077199000057



Casablanca le :

20/10/22

BON DE REGLEMENT

Reçu de M..... *Sa.Rim.Mohamed*

La somme de : TROIS Cent Dirhams
300.00 DHS

Pour : CONSULTATION

Cachet et signature

Dr A.BENKIRANE
Ophtalmologiste
Ophtalmo Clinique de Casablanca
13, Rue des Papillons Oasis - Casablanca
Tél : 0522.25.71.71 (S.G) Fax : 0522.25.11.15
INPE : 091023432

Urgence 24/24